Image not found or type unknown

Probatoire conditionnelle sous bracelet

Par **Bergo**, le **12/06/2015** à **16:14**

Bonjour à tous
Voilà je viens vers vous afin d avoir des informations car ma spip ne connais rien du tout voilà j ai été condamné à 4 ans ferme avec 1 ans de sursis j ai déjà effectuer 1 ans ferme en. Centre de détention je suis sorti en aménagement de peine le 24 octobre 2014 en bracelet électronique aujourd'hui sa va faire 8mois que j ai mon bracelet et sa deviens très dur car etant père de 3 enfants et surtout une fille d un premier mariage c est très dur avec le bracelet car les horaires sont limité pour pouvoir satisfaire mes enfants et récupère ma fille un weekend end sur deux alors je voulais savoir si le jap peut me retirer le bracelet avant le 24 août date à laquelle je doit le retire , et est ce que j ai le droit a des remises de peines tout e sachant que je suis recediviste suite à une affaire de 2009 puis je prétendre à la condition parental avec la nouvelle loi pénal ou à la conditionnelle tout court.
Merci pour tous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés